

Compte rendu de séance

du 08 Mars 2022

L'an 2022 et le 08 Mars à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil, Mairie de Pamfou, sous la présidence de Pierre-François PRIOUX, le Maire.

Présents : Mesdames : CASTANO Nadège, MAIGNAN Fabienne, BOURGOIN Béatrice, COUSIN Nicole, JOURDAN Patricia, JUDET CHERET Camille,
Messieurs : PRIOUX Pierre-François, MEUNIER Dominique, BARAIZE Dominique, DUBOIS Jérémy, GRANDI Marc, GUILLEMARD Philippe, LE SQUER Yann.

Absents excusés : Madame BOUCHER Krystel (procuration à PRIOUX Pierre-François) et Monsieur MARTIN-LIMOUSIN Guy (procuration à GUILLEMARD Philippe).

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 01/03/2022

Date d'affichage : 01/03/2022

Secrétaire de Séance : Mme Nadège CASTANO

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- *Approbation du compte rendu de la séance du 27 Janvier 2022,*
- *Annule et Remplace la délibération 27012022_05 – Acquisition de capteurs CO2 en milieu scolaire « Ecole Jean-Pierre HUCHET »,*
- *DSIL 2022 : Demande de subvention pour la réalisation d'une crèche multi-accueil,*
- *Subvention 2022 – Association pour le don du sang bénévole du Châtelet en Brie et des environs Pierre Fouquier,*
- *Servitude de passage sur une parcelle du domaine privé de la commune.*
- *Questions diverses.*

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'ajouter deux points à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

- Don à l'Ukraine
- Accord de principe sur l'installation d'un relais de radiotéléphonie.

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2022

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance est adopté à l'unanimité.

Annule et Remplace la délibération 27012022_05 – Acquisition de capteurs CO2 en milieu scolaire « Ecole Jean-Pierre HUCHET »

réf: 08032022_01

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'annuler et de remplacer la délibération 27012022_05 en ce qui concerne l'acquisition de capteurs CO2 en milieu scolaire « Ecole Jean-Pierre HUCHET ».

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du dispositif de lutte contre la transmission du SARS-CoV-2 en milieu scolaire, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports a recommandé l'utilisation de capteurs CO2.

L'acquisition de capteurs en vue d'équiper les écoles publiques fait l'objet d'un soutien financier exceptionnel de la part de l'Etat. Cette participation sera déterminée et versée par les services de l'Etat dès que la facture sera visée par le Trésor Public.

Monsieur le Maire rappelle également que le coût de cette acquisition, pour cinq capteurs, avait été chiffré à 414 € TTC. Mais, une erreur s'est produite lors de la commande et de la livraison par le fournisseur.

Le cout réel de cette acquisition s'élève à 815.82 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

ANNULE et REMPLACE la délibération 27012022_05,

APPROUVE l'acquisition des 5 capteurs CO2 pour l'école Jean-Pierre HUCHET pour un montant de 815.82 € TTC.

DSIL 2022 : Demande de subvention pour la réalisation d'une crèche multi-accueil

réf: 08032022_02

L'objectif principal de ce projet est de réaliser une crèche multi-accueil sur la commune de Pamfou. La commune souhaite palier aux difficultés rencontrées par les familles pour le mode de garde des enfants de moins de 3 ans.

Afin de mettre en œuvre ce projet, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DSIL 2022.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant

Sources	Montant	Taux
Fonds propres	30 000.00 €	3.33 %
Emprunts	150 000.00 €	16.66 %
Sous-Total autofinancement	€	%
Union européenne	€	%
Etat – DETR 2022	343 500.00 €	38.17 %
Etat – autre (à préciser)	€	%
Conseil régional	€	%
Conseil départemental	€	%
CNAF/CAF	369 000.00 €	41.00 %

MSA	7 500.00 €	0.83 %
Sous-Total subventions publique*	720 000.00 €	80.00 %
Total H.T.	900 000.00 €	100.00 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le projet est de réaliser une crèche multi-accueil sur la commune de Pamfou.

AUTORISE la Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**Subvention 2022 – Association pour le don du sang bénévole du Châtelet en Brie et des environs
Pierre Fouquier**

réf: 08032022_03

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer 200€ de subvention pour l'année 2022.

Servitude de passage sur une parcelle du domaine privé de la commune

réf: 08032022_04

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le propriétaire de la parcelle C 1007 sise Chemin de la Grande Commune sollicite une servitude de passage sur le domaine privé communal, parcelle ZB 224.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

N'AUTORISE PAS les accès ou les sorties sur les parcelles privatives de la Commune.

Don à l'Ukraine

réf: 08032022_05

Les services de l'Etat comme l'association des Maires de France appellent les collectivités de France à se mobiliser, pour venir en aide au peuple ukrainien qui est sous le feu d'une violente agression de la Russie en Ukraine au mépris du droit international.

Sensible à cette situation tragique et aux drames humains qu'elle engendre, la commune de Pamfou ainsi que la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux et ses communes membres se mobilisent en faveur du peuple ukrainien.

Depuis la semaine dernière, une collecte de produits de nécessités a été entamée.

L'AMF appelle par ailleurs toutes les communes et intercommunalités qui souhaitent faire des dons à le faire via la Protection Civile en faisant un virement sur le compte de celle-ci.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de faire un don à l'Ukraine via la Protection Civile d'un montant de 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer 500€ de don à l'Ukraine via la Protection Civile.

Accord de principe sur l'installation d'un relais de radiotéléphonie

réf : 08032022_06

Pour les besoins de l'exploitation des réseaux, la société ITAS basée à Les Lilas doit procéder à l'installation de dispositifs d'antennes et d'équipements techniques reliant les réseaux de télécommunications.

La société souhaite ainsi installer une antenne relais de téléphonie mobile sur la parcelle cadastrée B436.

L'implantation de cette antenne permettra une amélioration de la couverture du réseau pour la couverture et permettra également le déploiement de la 5G.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur la parcelle cadastrée B436.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte administratif relatif à cette installation.

Information diverse :

Monsieur le Maire rappelle que le repas des aînés se déroulera le vendredi 08 avril 2022.

La séance s'est levée à 19h55.

A Pamfou, le 09 Mars 2022

La secrétaire de séance,
Nadège CASTANO.



Le Maire,
Pierre-François PRIoux.

